

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Chantal Lambert et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:32 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2018-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2017;

3.2 Séance extraordinaire du 11 décembre 2017;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2017;

6.2 Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses;

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Renouvellement de l'assurance générale avec la MMQ (Groupe Ultima Inc.) pour l'année 2018;

8.1.2 Prévision budgétaire 2018 – Transport de personne HSF

8.1.3 Contribution 2018 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

8.1.4 Nomination des délégués au sein du Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François pour l'année 2018;

8.1.5 Renouvellement du contrat de services avec Infotech;

8.1.6 Renouvellement de l'adhésion 2018 à la COMBEQ pour les inspecteurs municipaux;

8.1.7 Renouvellement du mandat services professionnels pour l'année 2018 – Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.;

8.1.8 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2018 à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM);

- 8.1.9 Renouvellement de l'adhésion à l'AQLPA pour l'année 2018;
- 8.1.10 Nomination des représentants de la municipalité d'Ascot Corner à la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot;
- 8.1.11 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
- 8.1.12 Modification de l'administrateur principal d'AccèsD Affaires;
- 8.1.13 Mérite sportif de l'Estrie;
- 8.1.14 Demande de don pour la Méridienne;
- 8.1.15 Autorisation pour la réalisation de plan et devis pour l'entrée du parc industriel;
- 8.1.16 Autorisation à l'adhésion de deux personnes pour l'Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM).

9. Adoption des règlements

- 9.1 Règlement numéro 636 - Abrogeant et remplaçant le règlement 593 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal
- 9.2 Règlement numéro 632 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

10. Avis de motion à donner et projet de règlement à présenter

- 10.1 Règlement numéro 637 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 10.2 Règlement numéro 639 modifiant le règlement permis et certificats numéro 628

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi 5 février 2018 à 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{3.1}

2018-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-01-003 3.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017 :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4. **1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS 19 H 36.**
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Maryse Labonté concernant le suivi pour le délai des lumières au coin de la route 112 et du chemin Galipeau.

Monsieur Jacques Gourde concernant:

- La rencontre du 9 janvier à l'école La Source-Vive ;
- Le bâtiment de l'ancienne Caisse, que deviendra-t-il ?
- Les développements dans le parc industriel.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 41.

6.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général dépose la liste de correspondance pour le mois de décembre 2017 et en fait la lecture.

6.2 **DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES :**

Le directeur général dépose les listes des donateurs et rapports de dépenses pour tous les candidats aux élections du 5 novembre 2017.

2018-01-004 7.1.1 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2017 au montant de **124 328.93 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - Le suivi de Valoris, il n'y a pas de développement pour le moment, des procédures légales sont en cours ce qui nous contraint à ne rien faire pour le moment.

Madame Gina Castelli : Aucun.

Monsieur Éric Mageau : Aucun.

Monsieur René Rivard:

- Donne de l'information concernant :
 - Les projets en cours avec les loisirs. Dimanche prochain aura lieu la 2^{ième} édition de la Fête des nouveau-nés. À la fin du mois, ce sera le carnaval. Il reste toujours de la place pour ceux qui veulent s'impliquer.

Madame France Martel: Aucun.

Madame Chantal Lambert: Aucun.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin : Aucun.

8.1.1

2018-01-005 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE AVEC LA MMQ (GROUPE ULTIMA INC) POUR L'ANNÉE 2018:

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement de l'assurance générale de la municipalité pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'assurance générale pour l'année 2018 au montant de 47 564 \$.

Poste budgétaire :	02-190-00-420	45 658 \$
	02-320-00-424	1 906 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2018-01-006 PRÉVISION BUDGETAIRE 2018 – TRANSPORT DE PERSONNES HSF :

ATTENDU QUE l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la Ville Mandataire est East Angus;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve les prévisions budgétaires 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la Loi sur les transports.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 7 867 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2018-01-007 CONTRIBUTION 2018 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE le budget 2018 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus a été accepté avec une contribution de 241,188.24 \$ pour la quote-part de la municipalité d'Ascot Corner ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part se fait en 4 versements de 60,297.06 \$, le 1^{er} janvier, 1^{er} mars, 1^{er} mai et 1^{er} septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les 4 versements au montant de 60,297.06 \$ chacun pour la contribution de la quote-part de l'année 2018 à la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus.

Poste budgétaire : 02-220-00-953.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2018-01-008 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU COMITÉ LOISIR DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2018 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons nommer deux délégués municipaux pour siéger sur le Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, de la culture, du sport et de la vie communautaire est d'office au sein du Comité Loisir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme le conseiller responsable des loisirs monsieur René Rivard et un bénévole au niveau des loisirs madame Julie Gosselin comme délégués municipaux pour siéger sur le Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2018-01-009 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE AVEC INFOTECH POUR L'ANNÉE 2018 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année il faut renouveler le contrat de service avec l'entreprise de soutien informatique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte le

renouvellement du contrat de service avec l'entreprise Infotech au montant de 9 123.41 \$ taxes nettes pour le soutien informatique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Poste budgétaire : 02-130-00-453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2018-01-010 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2018 À LA COMBEQ POUR LES INSPECTEURS MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT QUE les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques sont membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et que la Municipalité paie les frais d'adhésion annuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ pour les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques au montant de 740 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2018-01-011 RENOUELEMENT DU MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2018 – MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC:

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier nous devons renouveler l'entente pour les services juridiques de la municipalité pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. a présenté à la Municipalité une entente pour les services de base, de forfait de consultation et de recouvrement de créances municipales pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente pour les services juridiques et d'autoriser la mairesse, la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation et au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de services pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2018-01-012 RENOUELEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2018 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuelle pour l'année 2018 doit-être payée directement par la Municipalité au lieu de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est l'association qui représente les municipalités auprès du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2018 au montant de 2 412.68 \$ taxes nettes.

Poste budgétaire : 02-110-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2018-01-013 RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA) POUR L'ANNEE 2018 :

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA est une association qui lutte contre la pollution atmosphérique et développe des mesures visant la réduction de la pollution atmosphérique;

CONSIDÉRANT QUE d'appuyer l'AQLPA c'est de travailler pour un monde où la qualité de l'air est prioritaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à l'AQLPA au montant de 100.00 \$ par année.

Poste budgétaire : 02-130-00-494.

8.1.10
2018-01-014 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER À LA CORPORATION DE REVITALISATION DU SITE DE LA MINE ASCOT :

CONSIDÉRANT QUE pour conclure les dernières ententes et voir à la dissolution de la Corporation, il est important de nommer les trois représentants de la Municipalité d'Ascot Corner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise madame Nathalie Bresse mairesse, monsieur Éric Mageau conseiller et monsieur Jonathan Piché directeur général à agir comme représentants de la Municipalité d'Ascot Corner au Conseil d'administration de la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11
2018-01-015 RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV :

CONSIDÉRANT QUE la dalle de béton entourant la piscine municipale est à refaire;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV rend ce type de projet admissible à une subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation du projet de réfection de la piscine municipale au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

Il est également résolu que soit confirmé l'engagement de la Municipalité d'Ascot Corner à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Il est également résolu que le conseil de la municipalité d'Ascot Corner désigne monsieur Jonathan Piché, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12
2018-01-016 MODIFICATION DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL D'ACCÈS D AFFAIRES :

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner a adhéré à Accès D Affaires et à cette occasion a nommé Daniel St-Onge comme administrateur principal;

ATTENDU QU' il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que Jonathan Piché Mailhot soit désigné administrateur principal en remplacement de Daniel St-Onge aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13
2018-01-017 MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE :

ATTENDU QUE le gala du Mérite sportif de l'Estrie permet de souligner les exploits de nos athlètes sur la scène provinciale, nationale et internationale, en plus de mettre en valeur l'expertise de nos entraîneurs, officiels, bénévoles et intervenants sportifs de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate le

conseiller monsieur René Rivard et la directrice des loisirs, de la culture, du sport et de la vie communautaire madame Marie-Pier Bisson-Côté pour participer à la réalisation du 37^e gala du Mérite sportif de l'Estrie qui se tiendra le mercredi 7 février prochain à l'Hôtel Delta de Sherbrooke;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une contribution de 300 \$ pour l'évènement.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2018-01-018 DEMANDE DE DON POUR LA MÉRIDienne :

ATTENDU QUE la Méridienne est une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et a pour mission d'offrir aux femmes et à leurs enfants, un milieu de vie sécuritaire et accueillant;

ATTENDU QUE la Méridienne sollicite un don de la Municipalité pour un projet de bateau dragon;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une contribution de 100 \$ à la Méridienne pour le projet de bateau dragon.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2018-01-019 AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DE PLAN ET DEVIS POUR L'ENTRÉE DU PARC INDUSTRIEL :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir une entrée pour le nouveau garage municipal et la nouvelle caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de désigner le directeur général, si besoin, à mandater une firme d'ingénieurs afin de procéder à la réalisation de plan et devis pour l'entrée du parc industriel.

Poste budgétaire : 03-310-00-062.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2018-01-020 AUTORISATION L'ADHÉSION DE DEUX PERSONNES POUR L'APOM :

ATTENDU QUE l'APOM est l'Association des professionnels à l'outillage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise

l'adhésion de deux personnes à l'APOM pour l'année 2018 au coût de 100.44 \$ taxes nettes par personne.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-01-021 ^{9.1} **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 636 - ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 593 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 636 abrogeant et remplaçant le règlement 593 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

Ce règlement a pour objet d'établir la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

Le règlement numéro 636 abrogeant et remplaçant le règlement 593 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal est disponible pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-01-022 ^{9.2} **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 632 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX :**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 décembre dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le projet de règlement numéro 632 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Ce règlement a pour objet d'établir les critères d'entente avec les promoteurs.

Le règlement numéro 632 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux est disponible pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 637 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX :

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse Nathalie Bresse qu'à la séance ordinaire du 5 février 2018, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 637 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles d'éthique et de déontologie que les élus doivent suivre.

Selon l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le projet de règlement est présenté lors de la séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

10.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 639 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 628 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 639 modifiant le règlement permis et certificats numéro 628.

Ce règlement a pour objet de modifier les documents requis pour l'émission de permis de construction.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 18.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- La modification du règlement permis et certificat ;
- Le montant de la prime d'assurance ;
- Valoris.

Madame Maryse Labonté concernant le lieu de la rencontre de l'école la Source-Vive le 9 janvier prochain.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 26.

13.

2018-01-023 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi 5 février 2018 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

